

Démarches des usagers auprès de la Sous-Préfecture

La Sous-Préfecture accueille chaque jour des usagers exclusivement sur rendez-vous.

Les usagers peuvent prendre rendez-vous sur le site de la Préfecture de l'Isère, « rubrique Mes démarches – prendre un rendez-vous ».

Si vous souhaitez contacter la Sous-Préfecture préalablement à la réalisation de votre démarche, vous pouvez le faire par courriel à l'adresse suivante : pref-question-spvienna@isere.gouv.fr ou par téléphone au : **04.74.53.26.25** les mardi et jeudi de 14h à 16h.

Le recours au message électronique est à privilégier.

La Sous-Préfecture est compétente pour les démarches suivantes :

- les demandes de titre de séjour des personnes qui résident dans l'arrondissement de Vienne (premières demandes, renouvellement, duplicata, document de circulation des étrangers mineurs)
- le passage en commission médicale d'aptitude à la conduite pour les conducteurs ayant commis une infraction liée à l'alcool ou les stupéfiants et qui résident dans l'arrondissement de Vienne.
- la délivrance des relevés d'information du permis de conduire : la demande doit être adressée par courrier et accompagnée d'une copie du permis de conduire et d'une pièce d'identité ainsi que d'une enveloppe en recommandée avec accusé réception, libellée aux nom et adresse de l'utilisateur.

Attention :

- Les demandes de permis de conduire et de certificat d'immatriculation des véhicules sont désormais entièrement dématérialisées. Les démarches doivent être réalisées sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : ants.gouv.fr
- Depuis le 1er janvier 2020, toutes les démarches relatives à l'achat, au port, au transport ou à la détention d'une arme à feu de catégorie B ou C sont centralisées par la Préfecture de l'Isère. La Sous-Préfecture ne traitant plus ces dossiers, il convient de s'adresser par voie postale à : Préfecture de l'Isère, Direction des sécurités, 12 place de Verdun, CS 71046, 38021 Grenoble CEDEX 1
- Depuis le 1er juin 2019, toutes les démarches relatives aux associations (création, modification de statuts, dissolution) doivent être adressées par voie postale à : Direction Départementale de la Cohésion Sociale, 1 rue Joseph Chanrion, CS 20094, 38032 Grenoble CEDEX